

Règles de fonctionnement 2023/2024, de la section DANSE de l'ACSPCM

mises à jour suite à la réunion du comité du mercredi 03 mai 2023

1 Respecter impérativement les HORAIRES des cours

Première heure : début du cours à 19h15 , fin du cours à 20h15

Deuxième heure: début du cours à 20h30, fin du cours à 21h30

2 Démarrer chaque trimestre par une SEMAINE DECOUVERTE pour les nouveaux

avec une présentation de la section danse au sein de l' ACSPCM,
une explication des tarifs, des règles d'inscription, de fonctionnement
et d'organisation des cours.

Pour les personnes intéressées, les inscriptions et le paiement
se feront impérativement, la semaine qui suit la semaine découverte.

Les inscriptions en cours de trimestre ne seront plus tolérées.

3 Organisation des COURS du trimestre

Pour chaque type de danse, séparation du groupe en deux parties distinctes :

- a) les débutants
apprentissage des pas de base et des premières figures de la chorégraphie
- b) les confirmés
uniquement les adhérents qui ont déjà suivi les cours de l'année dernière,
chorégraphie complète avec perfectionnement du style et du rythme.

Les rotations entre danseuses et danseurs seront imposées, pour garder un équilibre
entre les danseuses et les danseurs qui viennent seuls.

Les couples qui ne souhaitent pas tourner ne seront plus acceptés.

Ils pourront s' adresser à l'animateur pour d'éventuels cours particuliers et privés.

Le comité de la section danse de l' ACSPCM